

B i b l i o t h è q u e
des
HISTOIRES

**Le siècle
de l'avènement
républicain**

sous la direction de

FRANÇOIS FURET

et

MONA OZOUF

nrf

Éditions Gallimard

1789
REVOLUTION
FRANÇAISE
1989
BICENTENAIRE

LIBRAIRIE DU BICENTENAIRE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Publiée avec le concours des :

Ministère de la Recherche et de la Technologie

Ministère de la Culture et de la Communication
(Centre national des lettres)

Ministère de l'Éducation nationale

Mission du Bicentenaire de la Révolution française et
de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen

Liste des ouvrages parus dans la même série à la fin du volume.

PRÉFACE

L'ambition de ce livre est de poser quelques jalons sur le parcours de l'idée républicaine dans l'histoire moderne de la France, aux XVIII^e et XIX^e siècles.

Que ce parcours soit heurté et complexe, tout en témoigne : non seulement l'histoire des crises de régime, mais aussi celle des institutions et des idées politiques. La république a été en France l'objet d'un investissement passionné et d'un rejet non moins passionné. Elle a incarné la Révolution, chez ceux qui l'aimaient ; elle a été inséparable de la Terreur, chez ceux qui la détestaient. Son mystère est d'avoir constitué un principe plus qu'une forme, une croyance plus qu'un ensemble de procédures, bien qu'elle ait été aussi, de la Révolution jusqu'à nous, le support de différents régimes. Cinq Républiques, en effet, de 1792 à cette fin du XX^e siècle, qui correspondent à des agencements institutionnels divers et même contradictoires, si l'on songe que la dernière n'a plus grand-chose en commun avec la première. Encore faut-il ajouter que deux d'entre elles seulement, la III^e et la V^e, ont subi victorieusement l'épreuve de la durée.

Mais cette floraison de régimes républicains n'épuise pas la nature et la richesse de ce qu'il faut appeler l'esprit républicain. Celui-ci est un dans la mesure où il définit tout l'espace politique postérieur à la monarchie, qui a été incapable d'échapper à la condamnation globale de l'Ancien Régime. Car les Français modernes sont ce peuple étrange qui a lui-même fait de son histoire nationale deux parties incompatibles, l'Ancien Régime

et la Révolution ; par cette division matricielle de leur théâtre politique, qui peut aussi se nommer monarchie et république, ils ont fait de la république comme idée un patrimoine commun à toutes les familles de la Révolution. Mais, d'un autre côté, chacune de ces familles s'est découpé son domaine de préférence dans l'héritage, sans qu'aucune d'entre elles ait réussi à faire durablement dominer son esprit sur celui des autres. Il y a eu un républicanisme d'avant la république, un républicanisme girondin, un républicanisme sans-culotte, un républicanisme montagnard, un républicanisme thermidorien, un républicanisme consulaire, et presque un républicanisme impérial, pour limiter l'énumération à la période révolutionnaire. Tous vivent négativement de l'hostilité à la monarchie Bourbon, mais tous modulent l'idée républicaine sur leur propre clavier et dans leur propre clef. Les échecs de la république comme régime ont nourri sa complexité comme « esprit ».

La philosophie du XVIII^e siècle avait laissé prévoir ces échecs. Jean-Marie Goulemot montre bien que la vision d'une république fille des noces de la Révolution avec les écrivains « éclairés » — thème récurrent, qui court de Michelet à l'enseignement public de la III^e République, et que partage l'école cléricale pour des raisons inverses à celles des républicains —, cette vision n'a pas de fondement dans la réalité historique. Ce qu'ont dit les philosophes sur le sujet est précisément le contraire de ce que les révolutionnaires ont fait : que la république a pour ressort la vertu et pour caractère principal le pouvoir souverain possédé par le peuple en corps ; et qu'elle est donc mal adaptée à ces vastes États modernes de l'Europe où triomphe l'esprit de commerce, ennemi du sens civique, et l'autorité des rois, inévitable substitut du peuple assemblé. D'ailleurs, à la différence de l'Angleterre des rois hanovriens, la France monarchique n'a pas de passé républicain, et la Révolution anglaise n'y a pas laissé beaucoup d'admirateurs. Plus qu'un modèle à imiter ou à reprendre, la république antique est une référence culturelle, inévitable depuis Aristote pour penser le politique, mais sans valeur pratique pour réformer la politique de la plus classique des monarchies européennes.

Pourtant, à la fin du siècle, une vaste république est née de

l'autre côté de l'océan Atlantique, qui est un appendice de l'Europe hors d'Europe. Fondée par ces enfants tardifs de la Révolution anglaise que sont les colons américains révoltés, elle mêle les traditions des Lumières à l'esprit du radicalisme anglais. Elle est l'objet, en France, d'un engouement d'autant plus vif qu'elle a été aussi l'occasion d'une alliance victorieuse avec les colons contre l'Angleterre. Ces révoltés si lointains sont aussi tout proches. Ils font sur une terre neuve l'expérience originelle si souvent imaginée par les philosophes européens du contrat social : celle de la fondation conventionnelle d'une société sur la volonté des associés.

Cette expérience décisive s'étend sur deux décennies, de la rupture avec la mère patrie anglaise jusqu'à la ratification de la Constitution de 1787. Ce livre tente d'en peindre deux des grands protagonistes, Paine et Jefferson, et d'en retracer le moment le plus fort, du point de vue qui nous intéresse ici, celui de la discussion et de la fondation constitutionnelles. En Thomas Paine, dont Bernard Vincent analyse la pensée politique, la Révolution américaine a trouvé dès 1776, avec le *Sens commun*, un républicain radical, qui transforme le sens politique de la guerre d'indépendance. Ce n'est plus seulement l'Angleterre comme pouvoir abusif infidèle à sa propre tradition qui se trouve au banc des accusés. C'est la monarchie anglaise comme institution qui est perverse et qui doit être renversée partout, à commencer dans et par les colonies américaines. La république doit être fondée parce qu'elle est l'envers de la monarchie, la liberté au lieu de la servitude, les droits à la place de l'oppression : un gouvernement, puisqu'il en faut bien un, mais un gouvernement minimal, qui laisse tout son espace à l'autonomie des associés. Républicain radical, Paine est aussi un libéral radical, ou un libertaire, ce que feront bien voir, un peu plus tard, ses démêlés avec les révolutionnaires français.

Thomas Jefferson, lui, est avant tout un homme d'État, l'un de ces très grands praticiens de la politique démocratique qui ont été la providence de la Révolution américaine. L'auteur de la Déclaration d'indépendance est ce mélange rare : un homme des Lumières tolérant et sage doublé d'un démocrate convaincu, qui prend au sérieux la souveraineté du peuple. Aussi démo-

crate que Rousseau, nous dit Judith Shklar, mais sans rien de la tension tragique qui, chez l'auteur du *Contrat social*, condamne la démocratie moderne à l'illusion. Jefferson aime l'individualisme s'il est celui du petit propriétaire indépendant qui cultive sa terre : il n'a rien contre la représentation si les élections sont fréquentes ; il croit tout ensemble au sens moral inné, à la vertu naturelle et à l'éducation ; il aurait voulu enfin institutionnaliser la révolution, en donnant à chaque génération, tous les vingt ans, l'occasion de corriger ou de refaire la Constitution. Le miracle américain, c'est que ce républicanisme heureux se soit incarné au plus haut du pouvoir, avec la présidence de Jefferson.

De ce miracle Philippe Raynaud analyse l'aspect directement constitutionnel en tentant de cerner, sur *Le Fédéraliste*, ce qui constitue l'originalité — et l'extraordinaire réussite pratique — du républicanisme américain. Son trait dominant est l'effort constant pour démocratiser la tradition libérale (whig) anglaise. La Constitution de 1787 a renoncé à garantir les différents intérêts de la société en leur accordant des représentations différentes, la Couronne, la Chambre des lords et la Chambre des communes. Elle a mis partout la souveraineté du peuple, mais canalisée dans des instances diverses, locales et fédérales, politiques et judiciaires, législatives et exécutives, qui ont pour fonction de se limiter mutuellement et même de s'annuler l'une l'autre. Ainsi ne doit-on plus craindre les « factions » et leur possible confiscation de la volonté populaire : la division infinie des intérêts et des opinions, qui est la condition naturelle des Américains, se donnera libre cours, même dans la sphère politique ; et la multiplicité des factions, jointe à celle des institutions, constituera le meilleur empêchement à la domination de l'une ou de l'autre d'entre elles. La jeune République fédérale des États-Unis d'Amérique a inventé des solutions procédurales aux vieilles impasses du régime républicain dans un grand pays moderne.

À côté de cette histoire allègre, presque heureuse, tout entière tournée vers l'avenir, la nôtre, à la même époque, est celle d'une antique monarchie, qui a occupé tout l'espace public, au point que l'idée républicaine a du mal à pénétrer dans le débat politique. Mais à celle-ci l'affaire américaine donne pourtant, dans

les années qui précèdent 1789, une substance historique que ni l'exemple de Genève, ni celui de Venise, ni même celui des Pays-Bas ne lui avaient offerte. Ce qu'il en reste, en 1789, n'est pas très visible et ne fait pas beaucoup de bruit. Patrice Gueniffey montre que le républicanisme français de l'époque, dans ce qu'il a d'affirmé comme tel, tient en deux familles politiques : les cordeliers, d'un côté, Brissot et ses amis, de l'autre. Les premiers sont des républicains de nuance extrême, nés avec la Révolution, attachés à la démocratie directe, hostiles à ce que les constituants ont laissé subsister de pouvoir royal, à travers le droit de veto. Les seconds ont une conviction plus ancienne et plus savante, liée à l'exemple américain. Les uns et les autres échouent à faire prévaloir leurs vues au moment de la fuite du roi à Varennes, en juin 1791. Pour Brissot, ce n'est que partie remise, et nous allons y revenir.

Mais il est une autre manière de considérer le « républicanisme » dans le Paris de 1789 : c'est d'en examiner l'esprit plus que la lettre. Les constituants restent tous prisonniers du dogme de l'impossibilité d'une république dans un grand État. Aucun d'eux n'a proposé de se passer du roi. Mais ce roi, qu'en font-ils ? Gueniffey écrit : « La Révolution française est d'emblée républicaine. » Il veut dire que, si la majorité des députés à l'Assemblée constituante a conservé Louis XVI, elle a tant transformé sa fonction, son rôle et jusqu'à sa personne qu'elle s'est installée dans un espace politique républicain, où tout est suspendu à l'élection par le peuple. Thème repris et exploré par Ran Halévi, selon lequel les constituants français de 1789 n'ont jamais vraiment réussi à faire un choix clair entre les principes du « gouvernement monarchique », selon l'expression des monarchiens, et ceux de la république. D'un côté, ils ont voté le 17 juin la substitution de la nation au roi comme unique titulaire de la souveraineté : principe vécu par eux comme un vrai transfert de légitimité, et réaffirmé dans la Déclaration des droits le 26 août, mais qui ne tranche pas la question des pouvoirs respectifs de l'Assemblée et du roi. Car, d'un autre côté, ils ont trouvé Louis XVI dans les bagages de l'Ancien Régime et n'ont jamais songé à se priver de son concours, même si beaucoup d'entre eux entretiennent des doutes sur la possibilité de ce concours. L'ambi-

guïté de cette « république monarchique » éclate dans le débat et le scrutin du début de septembre sur la sanction royale : dans un régime fondé sur l'élection populaire, et où l'Assemblée seule représente la nation, le roi, chef de l'exécutif, reçoit pourtant un droit de veto suspensif sur les lois votées par les représentants. Par ce vote, acquis à la faveur d'une conjonction d'intentions contraires, la Constituante aggravait, au lieu de la résoudre, la contradiction entre le principe républicain et le principe monarchique.

Kent Wright traite une question du même ordre à propos de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Il s'interroge sur la tension que le texte fait apparaître entre la philosophie des droits naturels et du contrat, d'une part, et les idées de souveraineté nationale et de « volonté générale » de l'autre, réaffirmées comme conditions et garanties des droits. Les constitutants ont tenté de faire la synthèse entre deux conceptions distinctes de la liberté : la conception libérale *stricto sensu*, manifeste dans la tradition anglo-américaine, et qui vise à protéger les droits naturels des individus contre tout empiétement du pouvoir. Et la conception selon laquelle la liberté et l'égalité n'existent pleinement que dans la participation effective du citoyen à la formation de la loi. Or cette tentative de synthèse, sur laquelle pèse, dans le cas français, l'héritage de l'absolutisme, a sa source dans la tradition intellectuelle du républicanisme en Europe depuis la Renaissance. Ni l'idée de « souveraineté nationale », de Mably à Sieyès, ni la reconstruction rousseauiste de la philosophie des droits en termes de volonté générale ne peuvent être pensées seulement comme un retournement du legs absolutiste. Elles expriment aussi ce qu'a de « républicain », au sens ancien du terme, le projet de 1789.

Reste à saluer le plus grand des partisans de la république sous la Révolution française, qui est aussi le plus infortuné : Condorcet. Par lui, nous retrouvons Brissot et Paine, dont il partage l'indignation contre le caractère archaïque de la monarchie et du principe héréditaire. Mais lui offre du régime républicain une vision encore plus rationaliste, où perce le souvenir de l'ordre naturel des physiocrates : il lui suffit de l'agencer de telle manière que personne n'y puisse prendre d'autres décisions que rationnel-

les. Keith Baker décrit dans le détail la complexité trop grande de ses propositions constitutionnelles, à partir de l'idée trop simple que la politique peut être traitée comme une science. En juillet 1791, au moment de Varennes, Condorcet propose de supprimer le roi comme inutile : pour remplir ses fonctions, un automate devrait suffire. En février 1793, le théoricien est enfin à pied d'œuvre : il rédige la première Constitution républicaine de notre histoire, dans des circonstances qui en dématérialisent les modalités sans en changer l'esprit, celui d'une politique de la raison. L'histoire, comme on sait, s'égarera hors de la raison. Mais ce monument abandonné au beau milieu de la Révolution française témoigne encore de l'une des formes les plus pures de l'optimisme républicain.

Dans les faits, la république, proclamée en septembre 1792, ne trouvera pas de fondement constitutionnel : le « gouvernement révolutionnaire » en tiendra lieu et place, jusqu'à la chute de la dictature robespierriste, qui en incarne la dernière époque. Alors s'ouvre, avec la Constitution de l'an III (1795), le temps de la république directoriale, fondée sur des institutions régulières. Mais, loin d'enraciner enfin un régime républicain dans les mœurs et dans les lois des Français, cette république fragile, coincée entre une droite royaliste et une gauche jacobine, ne vit encore que des violations de ses propres règles, à commencer par sa décision inaugurale d'imposer par force aux électeurs la reconduction dans les nouvelles Assemblées de deux tiers des membres de la Convention. Le Directoire ne fermera pas la Révolution française comme il l'avait promis. Mais au moins permettra-t-il l'essor d'une réflexion originale et profonde sur la nature et les conditions du régime républicain, et, par implication, sur la Révolution française dans son ensemble.

De cette littérature Biancamaria Fontana présente l'un des plus grands témoins : Mme de Staël à sa plus belle époque, pendant les années d'entre vendémiaire an III et brumaire an VIII, où elle médite avec l'inséparable Benjamin Constant l'expérience politique française. Par elle, par eux sont alors écrits des ouvrages qui sonnent en fanfare le début de l'inventaire. Ils ont découvert que le pouvoir du peuple peut être plus arbitraire que celui des rois ; ils en cherchent les raisons et les remèdes. La républi-

que moderne ne garantit le règne des lois que si elle est fidèle aux intérêts sociaux et aux règles procédurales du « gouvernement représentatif ».

*

Cette fragile république, secouée par les coups d'État contre la représentation nationale, va mourir d'un ultime coup d'État. Celui qui le conçoit et le réussit, le héros de la république devenu le nouveau souverain, pouvait prétendre effacer le traumatisme révolutionnaire, renouer l'avant et l'après-1789, marier la monarchie et la Révolution. Mais l'entreprise de Napoléon, souverain précaire, ne peut lui survivre. À peine a-t-il été vaincu et chassé par les troupes de l'Europe coalisée qu'est relancé de plus belle le dynamisme historique de la Révolution. Il avait du reste prévu lui-même cette résurgence : « Après moi, avait-il dit en 1813, la Révolution ou plutôt les idées qui l'ont faite reprendront leur cours. Ce sera comme un livre dont on ôtera le signet, en recommençant la lecture à la page où on l'avait laissée. » De fait, la Restauration, en ramenant les Bourbons, eux aussi soucieux de reprendre le livre au point exact où Louis XVI l'avait laissé, retrouve des Français que séparent l'héritage révolutionnaire et la longue traîne de leurs souvenirs, personnels et familiaux. L'idée républicaine les divise entre eux, et parfois même en eux. Car il leur arrive de comprendre la république sans l'aimer. Il leur arrive aussi d'aimer la république sans trop la comprendre ni l'approfondir. Deux cas de figure qu'illustrent exemplairement ici l'étude de Benoît Yvert sur Chateaubriand et celle d'Alan Spitzer sur les républicains de l'ombre.

Nul mieux que Chateaubriand n'illustre cette dichotomie de l'affectivité et de l'intelligence. Certes, Benoît Yvert montre à quel point les analyses de Chateaubriand — dont l'idéal, proche de celui de Mme de Staël, est la monarchie selon la Charte — évoluent en fonction des fluctuations de sa carrière et des retournements de l'histoire : depuis les années 1814, où il avait écrit que la Convention avait à jamais guéri les Français du penchant à la république, jusqu'aux lendemains de 1830, où l'usurpation orléaniste le convainc de la mort irrémédiable de la monarchie

traditionnelle et lui inspire le projet de réunir légitimistes et républicains autour d'une étrange restauration conditionnelle. Pourtant, loin de réduire aux circonstances extérieures les sentiments contradictoires de Chateaubriand à l'égard de la république, Benoît Yvert les montre inscrits à l'intérieur même de sa pensée et de la vie. En faveur de la solution républicaine, la réflexion lui fournit d'excellents arguments : le caractère fondateur de la Révolution ; la consubstantialité de l'idée républicaine et de l'idée chrétienne, lisible dans une devise qui est la loi commune de Dieu et des hommes ; l'expérience américaine, preuve empirique de la compatibilité entre une république et la liberté. Pour la république plaide encore et surtout la certitude, si vive chez lui, que rien de ce qu'il a aimé ne peut refleurir, que le lit de l'histoire ne se remonte pas. Mais c'est précisément la conviction intellectuelle d'un passé irréparable et irattrapable qui alimente la fidélité affective à la monarchie légitime : car si la poussière de trente-cinq Capets est désormais impossible à réanimer, il est également impossible à un Chateaubriand d'effacer la mémoire de ses parents massacrés et de renier ses appartenances. Ainsi s'explique qu'il endosse, non sans complaisance, le personnage du féal sans espérance, qui puise un sombre contentement dans la prophétie de la défaite. Légitimiste de cœur quand il est déjà trop tard, républicain d'intelligence quand il est encore trop tôt. Il lui semble du reste évident qu'il est aussi trop tôt pour les Français, dont les « mœurs » ne sont pas encore prêtes à soutenir la république. Tout est dit avec ce mot de mœurs. Comme son ami Ballanche, Chateaubriand capte la discordance des opinions (pour elles, la monarchie est morte depuis longtemps déjà) et des mœurs (qui ne peuvent encore concevoir d'autre régime), et cela d'autant mieux que c'est d'abord en lui-même qu'il enregistre cette arythmie.

Trop tôt, donc : ce sera encore, en 1830, l'avis des chefs républicains et de Cavaignac lui-même, persuadé que les temps ne sont pas mûrs pour la république, et du coup rallié à cette entreprise de réconciliation des deux traditions de l'histoire nationale dont la monarchie orléaniste sera l'incarnation et Guizot le théoricien. L'idée républicaine, pourtant, n'avait cessé de conquérir des adeptes durant les seize années où elle était dési-

gnée à la répression et vouée à la clandestinité. Progrès souterrain, dont Alan Spitzer montre combien il a été favorisé par le vague même du mot «république» : car, pour un vocable aussi compromis par les souvenirs de l'an II, c'était une chance de n'évoquer, comme ce fut le plus souvent le cas entre 1814 et 1830, qu'un avenir bienheureusement nuageux. La situation d'opposition encourage, il est vrai, cette indétermination bénéfique. Elle dispense les républicains d'avoir à présenter un système achevé d'institutions. Elle fédère des idées et des hommes qui, sans elle, resteraient étrangers. Les sociétés secrètes elles-mêmes, peu regardantes sur leurs adhérents, accueillent, à côté des républicains, des libéraux et des bonapartistes, coalition disparate dont le seul ciment est l'hostilité à la monarchie des Bourbons. Ainsi voyage, sous un pavillon tout négatif, mais d'autant plus efficace sans doute, la marchandise républicaine. À sa diffusion contribuent encore les livres de Thiers et de Mignet — qui, au grand scandale de Chateaubriand, faisaient de la Révolution un épisode enfin intégrable à l'histoire nationale; l'exemple américain, répandu et commenté par la *Revue américaine*; l'extraordinaire popularité de La Fayette, homme mémoire, homme symbole; enfin et peut-être surtout le temps qui passe, car avec les années s'estompent les contours des événements révolutionnaires : on peut alors croire que la république va parvenir à s'émanciper de la Révolution.

La victoire pourtant ne couronne pas cette transformation souterraine : en 1830, les républicains paient l'indétermination même qui les a fait prospérer. De leur échec, La Fayette précisément est l'emblème. Un mot de lui, porté au commandement de la Garde nationale, comme quarante ans plus tôt, par l'insurrection victorieuse, et la république était faite. Ce mot, il ne le dit pas, et se résigne au ralliement à la dynastie Orléans. Ainsi celui qui a illustré pour toute une génération l'attachement aux principes de 1789 en illustre aussi la défaite. Le passé révolutionnaire pèse encore trop lourd pour que la république puisse s'établir. Et ce sera toujours le cas dix-huit ans plus tard, en février 1848, quand elle s'incarne à nouveau alors que nul ne l'attendait : république «intempestive», comme l'écrit Françoise Mélonio, et pourtant répétitive. En 1848, en effet, les Français

redonnent la république, à la manière dont on ressort sur un théâtre un très vieux succès. Répétition où ne manquent ni une Gironde, ni une Montagne, ni des campagnes apeurées, ni une rue parisienne effervescente, avec ses « journées » noyées dans le sang de la guerre civile. Il n'y manque même pas l'acteur qui finit par s'attribuer le rôle vedette, un Bonaparte à nouveau. La reprise s'achève donc, comme dans le livret original, par une dictature : d'autant plus honteuse, celle-ci, qu'elle n'a pas pour l'atténuer les « circonstances » de la guerre aux frontières.

La pièce est donc un four, dont Françoise Mélonio et Pierre Rosanvallon ont choisi d'explorer deux actes différents. Françoise Mélonio s'attache à l'inconséquence des constituants de 1848 et à leurs responsabilités dans un coup d'État qui sanctionne le bricolage de leur œuvre constitutionnelle. Car la Constitution de 1848 est le résultat d'une agrégation de dégoûts et de méfiances que nourrissent et aigrissent toujours les souvenirs de la Révolution : la répugnance à l'égard de la division du pouvoir législatif et de la seconde Chambre, toujours associée à l'idée du privilège aristocratique, qui condamne d'avance les bicaméristes à la défaite ; la peur de la rue, qui inspire l'idée d'un exécutif fort ; la méfiance, nourrie par les souvenirs du Directoire, à l'égard d'un exécutif pluriel, qui fait triompher la présidence unique, élue au suffrage universel ; mais aussi la méfiance à l'égard de ce président élu, susceptible de devenir maître absolu de l'Assemblée, qui impose la non-rééligibilité, disposition qui est à l'origine du coup d'État : car au duel sans issue que ces craintes conjuguées ont instauré entre les deux pouvoirs le bonapartisme apportera sa solution brutale. Le bilan institutionnel de la II^e République est donc tout négatif. Et quant à ses innovations indiscutées — la volonté d'élargir la notion des droits, en ajoutant aux droits-libertés les droits de créances —, elles aussi ont eu un médiocre destin : car si le droit au travail est l'objet d'un débat canonique, qui oppose avec une emblématique netteté la vision libérale et la vision socialiste, il n'en est pas moins abandonné, après les journées de Juin, pour des formules d'assistance sans vraie originalité par rapport à la Constitution de 1791. Et voilà qui explique assez la piètre estime que montre aux quarante-huitards la mémoire collective des Français.

En dépit de ce bilan, la II^e République a pourtant, suggère Françoise Mélonio, laissé sa trace dans la culture républicaine. Car 1848 fait resurgir un républicanisme radical, sûr de son originalité absolue, de la venue des temps nouveaux, de la régénération des hommes : les croyances mêmes de la Révolution. On peut le vérifier sur le travail des historiens. Alors que les historiens de 1830 cherchaient à montrer comment l'État administratif de la monarchie avait préparé le gouvernement représentatif — en renouant donc les deux traditions de l'histoire française —, la nouvelle génération historique — Michelet comme Quinet — voit dans la Révolution une fondation absolue, l'avènement de la justice et de la loi, et attend de la république le renouvellement de l'événement fondateur, un nouveau premier jour du monde. Cette griserie du recommencement, on peut encore la saisir dans le seul legs de la II^e République à n'avoir jamais été remis en question : le suffrage universel, qui, comme le montre Pierre Rosanvallon dans un texte qui s'applique à réévaluer l'apport de 1848 dans la culture politique française, est bien autre chose qu'une conquête politique, une véritable invention.

La contribution originale de 1848 à la construction de l'idée républicaine tient en effet dans une nouvelle appréhension du social. Alors que 1789 avait été fait pour les exclus de l'égalité civile, 1848 est fait pour les exclus du droit politique. Mais ceux-ci sont désormais identifiés à un groupe social. Avec l'entrée sur le théâtre de l'histoire du personnage du prolétaire — nouveau héros qui a supplanté l'individu de 1789 —, avec la critique de la monarchie censitaire comme figure du privilège et de la séparation sociale, la II^e République réinvente l'idée républicaine comme promesse de la fusion des classes. On le voit assez aux manifestations quasi religieuses qui marquent l'accès des Français au suffrage universel. La procession des électeurs, la bénédiction des curés, la houle des bannières où flamboie le mot de fraternité, désormais mot vedette de la devise républicaine, les banquets d'un monde à l'envers où on voit les bourgeois servir les paysans : le vote d'avril 1848 — le dimanche de Pâques, justement — est un théâtre d'unanimité. Dans cette mise en scène fusionnelle, Pierre Rosanvallon déchiffre ce que les Français demandent au suffrage universel : bien moins d'être l'instrument

politique d'un débat pluriel qu'une manifestation symbolique d'appartenance à la collectivité. Il y lit une version assagie du tenace jacobinisme de la culture politique française. Ainsi, même si la république utopique n'a duré que l'espace d'un printemps, elle a exprimé l'un des traits les plus profonds de la démocratie française, la difficulté à concevoir le pluralisme, l'aspiration à l'unité et au consensus social. L'idée républicaine, que l'on croit mise à mal par la débâcle de 1848, en reçoit une ineffaçable inflexion : tel est le succès d'un échec.

Du reste, c'est en gardant intacte cette aspiration à l'accord des esprits et en tirant pourtant les leçons de l'échec qu'une nouvelle génération républicaine va enfin trouver une solution au problème des institutions françaises. Réussite acrobatique, où on voit ces républicains guéris de la chimère marier deux traditions intellectuelles antagonistes, celle des Lumières et celle du comtisme. Ce que le positivisme apporte aux jeunes républicains de l'Empire, c'est un adoucissement de leur immense déconvenue. Le maître enseigne que la faillite républicaine, si amère, si déconcertante qu'elle ait pu paraître, devait être : il n'y a pas de coup d'État qui ne soit inscrit dans la nécessité. À cette vérité Comte en ajoute une autre, plus consolante : le progrès, en dépit de tout, est en marche, si bien que les républicains peuvent croire que la république n'est que partie remise. Enfin, il répète qu'il faut comprendre la loi historique avant de rêver y intervenir : de là, pour cette génération studieuse, les longues lectures, les études fortes, la discipline de la pensée ; de là aussi la découverte de la solidarité des générations, conjuration de la rupture. Tous ces traits, antinomiques de la pensée révolutionnaire, si insensible à l'échelonnement des accomplissements dans le temps, le comtisme les transmet à Ferry et à ses amis. Mais, d'un autre côté, l'expérience du césarisme, qui vient de passer avec le catholicisme une formidable alliance, attache ces opposants au caractère princier de la liberté et à la tradition critique des Lumières. Comment marier des pensées aussi antithétiques ? Comment bâtir l'accord des esprits sur l'exercice de la liberté ? Assoir la stabilité d'un régime sur l'esprit critique ? Tels sont les problèmes redoutables posés à la génération républicaine de

Le siècle de l'avènement républicain

sous la direction de
FRANÇOIS FURET et MONA OZOUF

L'idée républicaine a été en France l'objet d'un investissement passionné et d'un rejet non moins passionné. À la différence de la République américaine, la République en France a connu une histoire orageuse, sur laquelle ont lourdement pesé les souvenirs de la Révolution.

Pendant la décennie révolutionnaire, l'héritage de l'absolutisme, la Terreur, les coups d'État, la succession des Constitutions ont conjugué leurs effets pour empêcher la République de s'enraciner dans les mœurs et dans les lois. Condamnée ensuite, sous un Empire et deux monarchies, à une existence souterraine, l'idée républicaine ne resurgit en 1848 que pour accoucher à nouveau d'une émeute, d'un coup d'État, d'un Empire encore. Il faudra les années 1880 pour que la République s'établisse, au prix d'une étrange synthèse où elle reconnaît ses origines révolutionnaires, mais pour mieux s'en émanciper.

Sur le parcours chaotique de l'idée républicaine durant un siècle de notre histoire, l'équipe ici réunie par François Furet et Mona Ozouf dispose une batterie d'éclairages et de jalons. En s'achevant sur l'analyse d'une Cinquième République fort différente de la tradition séculaire, ce livre fait mesurer ce qu'a eu d'original en France l'esprit républicain et laisse ouvert le problème de sa possible résurgence.



9 782070 728657



93-I A 72865 ISBN 2-07-072865-X

160 FF tc